

Tribune libre

Sauvons l'AP-HP : Préavis de grève à compter du 22 mars. (22.03)

(front syndical de classe)

Le 18 mars 2010

Syndicat CGT et Syndicat SUD santé
Hôpital René Muret Bigottini – Sevran
Confirmation de préavis de grève à compter du 22 mars 2010

Sauvons l' APHP
Sauvons nos emplois c'est maintenant ou jamais

Les personnels de l'hôpital René Muret Bigottini réunis en assemblée générales du matin et d'après-midi réaffirment leur refus des projets de restructuration de l'APHP et de regroupement des hôpitaux.

Revendications en central :

Les personnels refusent

- Le démantèlement des hôpitaux de l'AP-HP et de son siège garant de l'unicité de l'institution avec un rôle pilote essentiel
- La constitution des 12 groupes hospitaliers qui valident le recul de l'offre de soins publics de proximité pour la population
- Les externalisations et privatisations, voire suppressions des fonctions techniques, ouvrières, administratives, médico-techniques et logistiques, animation, crèche...
- Les restructurations menées sur la seule logique comptable. Plan d'économies de 300 millions d'euros d'ici 2012, sur le dos des malades et des personnels.
- Le plan social d'envergure qui va supprimer plus de 5700 emplois dès 2011

Les personnels exigent

- L'arrêt immédiat des fermetures d'hôpitaux de l'AP-HP
- L'arrêt immédiat du plan social de suppressions d'emplois
- Le maintien de l'offre de soins sur l'Ile de France
- L'ouverture de négociations sur ces revendications

Revendications en local :

Les personnels refusent

- Le regroupement des cuisines de René Muret et Avicenne sans moyens supplémentaires
- La mutualisation des services administratifs, logistiques et techniques entraînant soit la mutation d'office des agents, soit leur mise en disponibilité d'office si refus de 3 postes
- La réorganisation de la prestation lingerie entraînant l'affectation d'office des agents à la blanchisserie centrale alors que son devenir même est remis en cause
- Toutes formes d'externalisation. Prestations techniques, logistiques et administratives (dont comptes-rendus médicaux)
- Le changement arbitraire d'amplitude horaire (grande équipe)
- Le recours systématique aux heures supplémentaires imposées pour pallier le manque d'effectifs
- L'organisation du travail en amplitude fractionnée. Journée de travail fractionnée.

- La diminution du nombre de lits

Les personnels exigent

- Le maintien des activités actuelles de René Muret Bigottini sur le site
- Le maintien des agents de René Muret Bigottini sur leur lieu de travail
- L'amélioration des conditions de travail
- Une véritable concertation avant toute modification d'organisation
- Le maintien et le renforcement des équipes de suppléance soignante et hôtelière
- L'ouverture de négociations sur ces revendications
- Le rétablissement immédiat des jours de repos de 2009 sur les compteurs 2010
- Le respect du choix des personnels en matière d'affectation
- Le respect des réserves médicales d'aptitude pour leur affectation
- L'embauche de personnels statutaires diplômés à la crèche des enfants du personnel
- Respect des qualifications, des fonctions et compétences acquises
- Le remplacement des départs et embauches sur poste statutaire pour toutes les catégories
- L'arrêt de la mobilité non choisie
- Le respect du choix des dates de congés
- Le remplacement des congés bonifiés
- Maintien du nombre de logements des personnels techniques